

Montréal, le 30 septembre 2009

M. Alain Poirier
Directeur national de santé publique du Québec
Sous-ministre adjoint MSSQ
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (QC)
G1S 2M1

Objet: Pollution par les micro-ondes : de nouvelles victimes

Monsieur le directeur,

c'est avec stupeur que nous avons constaté vendredi dernier, qu'on installait une des nombreuses antennes de téléphonie cellulaire de Vidéotron sur le pignon de notre église (paroisse St-Vital de Montréal-Nord). Comme nombre d'autres communautés inquiètes à juste titre de ces installations en milieu résidentiel, nous sommes consternés d'être mis devant le fait accompli, sans qu'aucun avis ou aucune consultation n'ait eu lieu.

Il importe de souligner qu'une garderie jouxte notre église et qu'une école primaire est située à proximité. Sans parler des nombreux citoyens de ce quartier résidentiel, dont plusieurs font partie du troisième âge.

Mais quel recours réel avant nous ?

Nous estimons qu'en tant que directeur national de la santé publique, vous avez le devoir d'exercer les pressions nécessaires auprès du gouvernement afin que ces situations soient dénoncées, corrigées et qu'une législation sérieuse soit mise en place au Québec pour prévenir la prolifération de ces antennes qui poussent de façon anarchique, comme des mauvaises herbes dans notre environnement.

Dans l'attente d'une réponse à cette interpellation, recevez, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.



pour: Michelle Boily et Jean Beaugard
Citoyens de Montréal-Nord